



Numéro de l'acte	2021-06-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

QUESTION N°2021-06

POLE RESSOURCES : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES

RAPPORTEUR :

Monsieur Thierry MERCIER

Adjoint au Maire, Affaires Générales – Personnel Communal – Elections et Vie Associative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité, pour le recrutement d'agents vacataires, que les trois conditions suivantes soient réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du développement des temps périscolaires, des sites de restauration scolaire et le renforcement de l'encadrement des accueils avant et après la classe et sur le temps de pause méridienne, il peut être nécessaire de procéder aux recrutements d'agents vacataires

Les besoins en nombre d'agents et le temps de travail affecté seront fonction et adaptés au nombre d'enfants fréquentant les sites d'accueil périscolaire.

Le temps de travail peut varier entre 1,75 heures et 27 heures hebdomadaires pour un nombre maximum de 10 agents à compter du 8 mars jusqu'au 23 avril 2021, du 10 mai au 6 juillet 2021, du 2 septembre au 22 octobre 2021 et du 8 novembre au 17 décembre 2021 (calendrier scolaire).

Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la rémunération, soumise sur les bases suivantes :

- Taux horaire d'un montant brut égal au SMIC + 10 %
- Rémunération attachée à l'acte et la durée réalisés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le recrutement d'agent vacataires pour une durée pouvant varier de 1,75 heures à 27 heures hebdomadaires et selon les périodes définies ci-dessus.
- **De fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC + 10 %.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2021 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 05 mars 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 MARS 2021**

Affiché le 08 mars 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Quatre Mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 26 février 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **22 présents**
 - **1 absent non excusé**
 - **3 absents excusés sans pouvoir**
 - **3 absents excusés avec pouvoir**
- Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU**
Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE
Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Monsieur Stéphane FINARD est nommé secrétaire de séance.